



**FETE VOTIVE - RETRAITE AUX FLAMBEAUX ET DEFILE  
VENDREDI 24 JUILLET 2026  
ASSOCIATION DES 4 SAISONS**

**ODP N° 26-2026**

Le Maire de BESSE-SUR-ISSOLE (VAR),

VU le code de la Route ;

VU le code Général des Collectivités territoriales notamment les articles L 2212.1 – L 2212.2 et L 2213.1 ;

VU la Loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et des Régions ;

**CONSIDERANT** qu'en raison du défilé de la fanfare des pompiers de Brignoles et de la Retraite aux Flambeaux organisés par l'association des 4 Saisons, à l'occasion de la Fête votive ;

**CONSIDERANT** que l'occupation temporaire du domaine public sur les lieux mentionnés dans l'article 1 ci-après n'est pas de nature à occasionner une gêne importante aux usagers ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1°** : La circulation sera réglementée lors du passage du défilé et de la retraite aux flambeaux sur le parcours suivant :

**Départ parking du Pradon, Place Alexandre Souleyet, Rue Frédéric Montenard, Place Noël Blache et retour sur le parking du Pradon , aux date et créneau horaire ci-après :**

- le vendredi 24 Juillet 2026, de 20h à 21h

**ARTICLE 2°** : La Gendarmerie Nationale et les services de Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- Au responsable de la police municipale
- Au responsable des services techniques municipaux
- Au Commandant de la communauté de brigades GONFARON LE LUC (VAR)
- Au SDIS 83
- 

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché dans le délai imparti au siège de la collectivité et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon ainsi que sur l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT A BESSE SUR ISSOLE LE 7 JUILLET 2026**

Le Maire  
Paul BRULETTI



Mairie de Besse-sur-Issole

15 boulevard Paul Bert – 83 890 Besse-sur-Issole – Tél. 04 94 69 70 04 – mairie.besse@wanadoo.fr - www.besse-sur-issolle.fr